SOCIÉTÉ

DES

BIBLIOPHILES FRANÇAIS.

N° 10.

M. le Marquis du Roure.

MÉLANGES

PUBLIÉS

PAR LA SOCIÉTÉ

DES

BIBLIOPHILES FRANÇAIS.

CREDO

DU SIRE DE JOINVILLE.



PARIS,

TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES,

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56.

1837.

AVANT-PROPOS.

Paris, 31 juillet 1837.

Le manuscrit dont on donne ici le *fac-simile* et la traduction appartient à la Bibliothèque du roi. Il est catalogué sous les numéros 1445-7857. C'est M. Paulin Paris, attaché à cet établissement, et aujourd'hui membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, qui a découvert cette nouvelle richesse littéraire. Il suffit de lire quelques lignes, pour reconnaître sur-le-champ que cette composition est un *Credo*, c'est-à-dire une profession de foi de la religion catholique, apostolique romaine.

Grégoire de Tours, nommé évêque en 573, nous a laissé un *Credo*. Il expose en détail sa croyance : « Je crois en Dieu, le Père tout-puissant; je crois « en Jésus-Christ, etc. »

D'autres écrivains non moins recommandables ont proclamé aussi avec éclat leur profession de foi. Des laïques ont suivi cet exemple. Les vers du *Credo* du Dante sont très-estimés en Italie : j'en citerai plusieurs tercets, parce que cet ouvrage est peu connu en France :

Io scrissi d'amor più volte rime
    Quanto più seppi dolci, belle e vaghe,
    E in pulirle adoprai tutte mie lime.
Di ciò son fatte le mie voglie smaghe,
    Perch' io conosco avere speso in vano
    Le mie fatiche, e d'aspettar mal paghe.

Da questo falso amor omai la mano
    A scriver più di lui io vo ritrare,
    E ragionar di *Dio*, come cristiano.
Io *credo* in *Dio* padre, che può fare
    Tutte le cose, e da cui tutti i beni
    Procedon sempre di bel operare;
Della cui grazia terra e ciel son pieni,
    E da lui furon fatti di niente
    Perfetti, buoni, lucidi e sereni.

. . . .

    In Cristo
    . . . unico figliuol di Dio, nato
Eternalmente, e Dio di Dio uscìo.

Le Dante, à propos de l'enfer, ne pouvait pas manquer de se rapprocher des inspirations terribles répandues dans son poëme. Aussi il dit :

E chi con vizi vive e con difetti
    Sempre in inferno speri (tema) e pene e guai
    Insieme coi demoni maledetti;
Alle quali pene rimedio giammai
    Non vi si trova che non senza fine
    Con pianti, stridi ed infiniti lai.

Nous avons remarqué ces autres vers bien dantesques :

La penitenza abbiam per nostra frusta.

. . . .

Solo è dei preti volger cotai rote.

Rien de plus orthodoxe que cette profession de foi du Dante, dans laquelle il a compris beaucoup de prières commandées par l'Église.

Vers l'an 1369, Pétrarque composait sa *canzone* 49, adressée à la Vierge Marie. C'est encore une sorte de *Credo* où sont développés les principaux points de notre croyance.

Jacques de Guyse, qui écrivait en 1380, s'exprime ainsi dans une sorte de *Credo :* « Je proteste que dans tout mon ouvrage je n'entends dire ni écrire

rien qui soit contre la foi catholique, contre les décisions de notre sainte mère Église, contre les opinions des docteurs sacrés et approuvés, les histoires saintes louées et reçues par l'Église, ni contre les bonnes mœurs. »

Il existe aussi une foule de professions semblables dans des ouvrages italiens du quatorzième siècle, et des siècles suivants.

Après ces préliminaires, nous n'avons pas l'intention de surprendre le lecteur, ni de le contraindre à adopter légèrement l'opinion que nous allons énoncer : aussi nous procéderons avec réserve. Le *Credo* qui est reproduit ici a été composé par une personne qui vivait auprès d'un roi Louis. L'auteur le dit positivement dès la première page. « De croire ce que lan ne voit « me dist li rois Loys, que Dieu assoille, une haute parole. » — « Relati- « vement au besoin de croire ce que l'on ne voit pas, le roi Louis (que Dieu « absolve) me répéta une haute parole. »

Plus loin, l'auteur ajoute :

« Et je pour esmouoir les gens à croire ce de quoi ils ne se pouoient « soffrir, fis je premiers faire cest euure en Acre, après ce que li frère le roi « en furent venuz, et devant ce que li rois alast fermer la cité de Cesaire en « Palestine. »—« Et moi, pour engager les gens à croire ce dont ils ne se pou- « voient contenter, je fis d'abord faire cette œuvre en Acre, après que les « frères du roi en furent partis, et avant que le roi allât fortifier la ville de « Césarée en Palestine. »

Tout ceci a été écrit par un Français. Ce roi Loys ne peut-il pas être saint Louis? Ces deux frères ne peuvent-ils pas être les comtes de Poitiers et d'Anjou ? Ils partirent d'Acre pour revenir en France avant le roi. (Petitot, *Hist. de saint Louis, p.* 319). Après leur départ, le roi « reffit faire les murs et « cloaisons de Cesare (*ibid. p.* 331.) A mesure que nous avancerons dans la traduction que nous allons donner du texte, nous accumulerons les preuves sur ce point.

Il est déjà probable que celui à qui nous devons ce *Credo*, est un chevalier pieux qui l'a fait composer, naturellement par un théologien, quant à la partie qui concerne le dogme : le plan adopté pour arriver à l'entière démonstration de la profession est celui-ci ; l'auteur nous l'a expliqué formellement.

Comme tout le monde aura la facilité de confronter l'original avec ma traduction, pour éviter toute confusion je citerai d'après la traduction. L'auteur dit : « Vous qui regardez le présent livre, trouverez le *Credo* en lettres « vermeilles, et les prophéties par œuvres et par paroles en lettres noires. » Ainsi qu'on peut s'en assurer, des peintures coloriées expliquent de temps en temps le sujet : l'auteur sera fidèle à ce plan. Il prouvera chacune des propositions par les prophéties et les œuvres. Il y aura l'*œuvre* qui annoncera un fait, et la *prophétie* encore plus directe, dont les expressions spécifieront la proposition.

Il est aisé de se convaincre qu'un théologien, et un théologien savant, habitué à la lecture des livres saints, a réuni toutes les preuves apportées en témoignage de son assertion ; en même temps on remarque que l'auteur, qui déjà s'est mis en scène, et qui nous a appris que le roi Louis lui parlait familièrement, interrompt quelquefois le théologien, pour rapporter des faits certainement étrangers au *Credo*, mais qui n'en sont pas moins précieux pour l'histoire. Alors, l'auteur entre dans de tels détails, qu'on ne peut plus douter qu'il n'ait été présent, à l'instant où les chevaliers français furent faits prisonniers par les commandants des *galées* du Soudan, quand ils cherchaient à gagner Damiette. L'auteur parle en témoin oculaire : je rapporterai à la fois plus bas, le fait décrit dans le *Credo*, et celui que nous a déjà appris l'histoire de saint Louis par le sire de Joinville.

Je viens d'être indirectement et forcément amené à nommer celui à qui je crois pouvoir attribuer le *Credo*. Pour cette fois j'implorerai le secours d'un autre manuscrit que celui qui a dirigé M. Petitot. Mais choisir ainsi Joinville parmi tant de chevaliers qui, comme lui, auraient pu obtenir d'entendre *une haute parole* du roi Louis, qui auraient pu faire composer ce *Credo* par un théologien instruit, et se trouver avec le comte de Bretagne, lorsqu'un *prodome* de la loi des Sarrasins vint adresser aux captifs un discours d'une logique si singulière ; choisir ainsi Joinville, lui-même, n'est-ce pas avoir seulement tiré des conjectures, d'une suite assez enchaînée de probabilités, et le fait ressort-il bien clair de ces conjectures? En ce moment il nous survient un secours inattendu, et si puissant que, pour des questions semblables, on peut

dire que pareil bonheur n'est pas souvent arrivé. La chronologie, cette fidèle compagne de l'histoire, me vient en aide, et l'on trouve dans le courant des explications offertes par l'auteur, pour la *rubrique* du *Credo* portant ces mots : « *il monta aux cieux*, » on trouve une date précise. Nous rapporterons ici, quoique ce soit surabondant, le texte et la traduction. Il s'agit des Juifs dispersés sur toute la terre : « Donoit nostre sires (Dieu) terme de leur déliurance de cent « anz *en aual*. Or a jà mil cc $\overset{\text{xx}}{\text{iiii}}$ et sept qu'ils sont en *chetiuoisons* en diverses « régions sanz nul terme certain de leur déliurance. » Pesons bien ces derniers mots : « Or il y a de ça mille deux cent quatre-vingt-sept ans qu'ils sont en « captivité, sans nul terme certain de leur délivrance. »

Cette date est un trésor : beaucoup de citations montrent d'ailleurs une similitude exacte entre la rédaction du *Credo*, surtout pour la partie historique, et l'histoire de saint Louis par Joinville. Ne peut-on pas dire à présent que les choses se sont passées ainsi ? Joinville aura fait composer les *preuves* du *Credo* à Saint-Jean d'Acre, en 1253. Il est revenu de Syrie, avec le roi, en 1254. Rien n'annonce que pendant tout le reste de la vie du roi, qui ne voulait pas se séparer de Joinville, qui le faisait asseoir près de lui, « en « *s'accostant* à un chesne au *boiz* de Vincennes, » le sénéchal ait eu occasion de s'occuper directement du *Credo* qu'il n'avait fait composer que pour s'en servir comme d'un livre de prières et de préparation à la mort ; cela y est dit expressément. Toute sa vie était consacrée au service du bon roi ; nul ne le connaissait mieux que Joinville. Dans l'oraison funèbre de Louis IX, frère Jean Sainçois déclara tenir de ce féal chevalier plusieurs traits de la vie de Louis, qu'il avait juré « estre vrais par serment. » Grand maître des grands jours et assises de Troyes, il y présida en 1285, en fut exilé les années suivantes, et n'y reprit sa place qu'en 1295. C'est à cette époque de 1285, peut-être jusqu'à 1290, que Joinville put retrouver et commenter son *Credo*, et rassembler, sans y penser, des matériaux pour son histoire. Plusieurs détails de la vie des célèbres historiens nous apprennent que leur vocation se décide quelquefois d'une manière insensible. D'abord le témoin de faits glorieux les raconte ; on l'écoute, on l'applaudit, on l'encourage. « Mais vous devriez écrire cela, » dit l'un ; un vieillard reprend

gravement : « Si vous ne mettez pas tous ces faits par écrit, ils mourront avec vous, et vous les savez si bien ! » Celui qui n'a fait que raconter, se recueille, se rappelle les détails, les enregistre dans leur ordre; il en fait un premier cahier qui devient le rudiment d'un ouvrage. Joinville devait être raconteur : il l'avoue lui-même, il aimait à plaisanter et à entendre des plaisanteries, même au milieu des plus vives batailles. Il s'exprime ainsi dans un des passages de son histoire, mélange admirable de style sublime et de gaieté piquante : « Et tantoust je vy venir le roy et toute sa gent qui venoit à une « terrible tempête de trompettes, clerons et cors; et se arresta sur un haut « chemin...., et vous promets que oncques si bel homme armé ne veis, car « il paroissoit par dessus tous de près les espaulles en amont.....; et ainsi « que nous étions là gardant ce poncel, le bon conte de Soissons, quand « nous estions retournés de courir après ces villains, se railloit avec moi, et « me disoit : « *Senneschal, laissons crier et braire ceste quenailles, et par la* « *croffedieu* (ainsi qu'il juroit), *encores parlerons-nous vous et moi de ceste* « *journée en chambre deuant les dames.* » (*Petitot, pages* 244 et 250.)

L'histoire du *prodome* de la loi des Sarrasins controversant avec le comte de Bretagne, et qu'on lira dans le *Credo* presque telle qu'elle est dans l'histoire de saint Louis, aura été racontée, puis insérée dans le *Credo*, si elle n'y était pas déjà déposée. Quelque jour, *en chambre devant les dames*, la reine Jeanne de Navarre, épouse de Philippe le Bel, cette princesse qui, comme tant de princesses de la famille, *tesnoit le monde enchaisné par les yeux, par les oreilles, par le cœur*, aura voulu entendre cette histoire, en aura demandé une autre, puis encore une autre (ici nous entrons d'une manière formelle dans la vérité); la reine aura prié Joinville de réunir ces histoires, finalement d'écrire la vie de saint Louis, et le *senneschal* se sera regardé comme l'homme le plus fortuné d'avoir à obéir à une aussi grande princesse. Il est assuré que Joinville n'avait pas terminé sa grande histoire avant la mort de la reine Jeanne, arrivée en 1304 : les dédicaces authentiques sont offertes à Louis le Hutin, fils de cette princesse. Je vois dans une édition française très-rare de 1596, copiée sur la première édition dédiée à François Ier par Anthoine Pierre de Rieux, datée de 1547, que Joinville parle

ainsi à Louis le Hutin : « Et pourtant que mort a prinze madite dame votre « mère avant que j'eusse mis fin à ce mien petit labeur, il m'a semblé chose « trop plus que raisonnable de vous satisfaire du reste de l'obligation en qui « j'estois demouré redeuable envers madite dame, c'est de vous présenter et « dédier cette présente histoire.....et aussi qu'il me semble que faits royaus « sont dignes de connoissance roiale.....vous suppliant de vouloir bien donner « à ce mien petit livre, telle faueur, qu'à votre exemple il puisse être miroir « aus autres princes de bien et justement viure. » Oui, Joinville, votre livre n'a pas cessé d'être *un miroir de bien et justement vivre*, et pour parler votre langage, *or a jà cinq cens cinquante ans* que nous admirons la sainteté et la gloire de votre héros, la fidélité de vos récits, les charmes, la vérité, les grâces, et souvent la force de votre style.

Maintenant on concevra avec quelle ardeur le soupçon seul d'avoir retrouvé quelques pages de cet admirable auteur, a dû animer un Français dans la recherche des circonstances qui pouvaient prouver que nous aurions une raison de plus d'honorer celui qui fut un de nos plus braves guerriers, un de nos plus illustres écrivains, et à qui Dieu accorda de n'aller *de vie à trespas*, qu'après avoir connu six de nos rois.

Ces développements m'ont fait prendre courage; je n'aurai plus à présent la crainte de manifester mon entière conviction : j'ajouterai que pour bien motiver mes trois comparaisons entre trois passages du *Credo*, et de semblables passages qui appartiennent à l'histoire de saint Louis, je me suis adressé à M. Paris, en le priant de me donner le texte positif de ces trois passages, tels qu'ils sont dans les meilleurs manuscrits avérés de Joinville, car je ne croyais pas que la version de Petitot suffît pour établir ou repousser les similitudes. M. Paris m'a écrit la lettre suivante qui mérite d'être insérée ici dans toute son étendue :

« Monsieur, voici les fragments de Joinville qui se retrouvent également, sauf les variantes, dans le *Credo* et dans la *vie de saint Louis*. Je crois les avoir transcrits avec la plus grande exactitude; seulement j'ai mis quelques points, ajouté quelques accents, lié ou délié plusieurs syllabes qui formaient ou devaient former deux mots ou un seul mot. En examinant plus attentive-

ment le célèbre manuscrit de la vie de saint Louis que nous possédons, et dont le n° d'ordre est aujourd'hui 2,016 (supplément français), je me suis convaincu que l'on avait cru jusqu'à présent cette leçon plus rapprochée qu'elle ne l'est réellement, du temps de la composition. La copie du manuscrit 2,016 ne doit remonter qu'à la dernière partie du XIVe siècle, et je ne serais pas surpris qu'elle eût été exécutée par les ordres du sage roi Charles V : ce qu'il y a de bien certain, c'est que la langue n'est déjà plus celle du XIIIe siècle ni celle du commencement du XIVe. Les variantes orthographiques qui, dans les ouvrages de ce temps, distinguent toujours le nominatif, de l'accusatif, sont ici fort confuses et presque toujours délaissées. Nous n'avons donc pas encore le véritable texte de Joinville : sans doute les différences ne portent pas sur des points essentiels, sous le rapport historique, mais enfin il faut bien se garder de juger la langue du XIIIe siècle, d'un contemporain et d'un ami de saint Louis, d'après le manuscrit 2,016, le plus ancien cependant que l'on connaisse jusqu'à présent.

« Et de là, Monsieur, doit résulter la preuve que le style, l'orthographe, ou du moins les variantes orthographiques usitées au XIIIe siècle et familières à Joinville, sont uniquement reproduites dans le style du *Credo* que vous publiez, qu'il faut les chercher uniquement là, et qu'indépendamment du prix que peut avoir un nouveau travail du sire de Joinville, il faut encore y rattacher l'intérêt philologique, qui suffirait pour recommander à l'attention des antiquaires votre publication. »

Ces observations de M. Paris me paraissent très-judicieuses. On avait, avant nous, une manière toute particulière de débrouiller les archives, et l'on faisait subir un sort funeste aux manuscrits. Tant bien que mal, on les *translatait* en langue du jour; mais la plupart du temps on ne tenait plus aucun compte de l'original. Je lis dans l'édition de Joinville dont j'ai parlé plus haut, et qui, en portant la date de 1596, conserve la dédicace faite dans la première édition connue de Joinville, je lis ces propres paroles adressées au roi François Ier par ledit Anthoine Pierre de Rieux :

« Sire, il y a deux ans ou enuiron que moi estant à Beaufort en Valée, au pays d'Anjou, visitant quelques vieux registres de feu roi René de Cécile

pour y cuider trouuer quelque antiquité dont il auoit été amateur, auroy trouué les croniques du roy saint Loys escrites par un seigneur de Joinville, seneschal de Champagne, qui étoit de ce temps là, et auoit accompagné ledit roy saint Loys en toutes ses guerres, et pour ce que l'histoire estoit un peu *mal ordonnée et mise en langage assez rude*, ai icelle veue, au moins mal qu'il m'a été possible, et l'ayant *polie et dressée en meilleur ordre* qu'elle n'estoit auparavant, pour donner plus grand' connoissance des grands et vertueus faicts de la chretienne maison de France, ai voulu icelle mettre en lumière, estant asseuré que par ce moyen les princes et nations estranges cognoistront plus asseurement que le nom de très chrestien a été donné aux Rois de France par grand'raison. » Nous observerons, en passant, que le fond des pensées, pour le reste de la dédicace, est imité assez servilement de la dédicace de Joinville à Louis le Hutin. Anthoine Pierre de Rieux n'avait donc pas trouvé cette partie de l'ouvrage de Joinville *mal ordonnée* et *mise en langage rude*. Qu'est devenu le vieux registre du *vieux roy René de Cécile* (Sicile)? Ainsi autrefois un translateur jugeait en dernier ressort un manuscrit; il le corrigeait pour en *donner grand'connoissance aux nations estranges*, et puis apparemment il brûlait le manuscrit. Mais la langue française, pour ne parler ici que de nous, changeait son mode, ses tournures, ses habitudes à peu près tous les 50 ans; celui qui croyait faire mieux, et qui, nous y consentons, faisait mieux, n'avait pas cependant le droit de jeter au feu le livre dont il venait d'extraire la substance. Il me paraît que nous agissons plus sagement aujourd'hui.

Rentrons un moment dans le cercle le plus sévère du devoir que nous avons rempli. Voici positivement ce que nous avons fait:

On a trouvé un manuscrit dont le style est plus ancien que celui du temps de Charles V; on l'a publié tel qu'il a été trouvé; on le soumet à des investigations, à des recherches plus exercées que les nôtres; toutes les pièces du procès sont intactes; voilà le manuscrit du *Credo;* voilà la traduction : nous pensons qu'ici Joinville est l'auteur; nous tâchons de le prouver par les arguments les plus clairs, au moins par ceux qui nous ont paru le plus exacts; nous avons demandé l'appui de personnes qui consacrent leurs talents et leur carrière

3

laborieuse à ce genre d'études : quel que soit le sort d'un tel travail, nous n'aurons pas tout perdu. L'illusion même dans laquelle nous aurions passé cette année de consultations, de doutes pénibles, de confrontations minutieuses, aura encore eu ses attraits. C'est auprès du saint roi et du sénéchal que nous avons passé ce temps de notre vie.

C'est enfin à des lectures délicieuses que, dans mon désir de plaire à mes studieux confrères, les bibliophiles français, j'ai demandé les raisons, les preuves qui pouvaient appuyer une conjecture bientôt devenue pour moi un fait réel, et digne d'exciter l'attention de l'Europe littéraire.

Dans l'original, les figures sont coloriées sur un fond d'or; nous les donnons aujourd'hui seulement en noir, mais un exemplaire exactement colorié comme l'original sera déposé dans le lieu des séances de la Société, et chaque bibliophile pourra, s'il en a la volonté, le prendre pour modèle, et faire colorier l'exemplaire qui lui aura été distribué.

Quand Joinville a cité fidèlement, je n'ai pas ajouté de notes, mais quand il s'est borné à reproduire la substance des saintes Écritures, pour expliquer ce qu'il appelle *les paroles*, alors j'ai indiqué les sources.

A l'égard de mon système de traduction, j'ai *translaté* dans notre langage d'aujourd'hui ce qui était presque inintelligible, mais tant que je l'ai pu, j'ai respecté les tournures primitives, et surtout les expressions *primesautières* qui pouvaient conserver à l'ouvrage sa teinte d'originalité native, et faire retrouver à peu près *tout Joinville*, heureux d'avoir arraché à la *chetiuoison* un autre ouvrage de ce peintre, de ce poëte, de cet historien, de ce Français, de ce croyant si digne de louange, d'applaudissements, de respect, d'amour et de vénération.

TRADUCTION.

Au nom et en l'honneur du Père et du Fils et du Saint-Esprit, vous pouvez voir un Dieu tout-puissant cy après peint, et les articles de notre foi écrits par lettres et par images, autant que l'on peut peindre selon l'humanité de Jésus-Christ, et selon la nôtre; car main d'homme ne peut peindre et la divinité, et la Trinité, et le Saint-Esprit. C'est une si grande chose, comme saint Paul et les autres Saints le témoignent, que les yeux ne peuvent la voir, les oreilles l'ouïr et la langue la raconter, à cause des péchés et des impuretés dont nous sommes chargés en cette vie, et qui nous empêchent de contempler la clarté souveraine.

Or disons donc que la foi est une vertu qui fait croire fermement ce qu'homme ne croit ni ne sait que par ouï-dire. Ainsi que nous croyons nos pères et nos mères qui disent que nous sommes leurs fils, et cependant nous n'en avons pas d'autre assurance, ainsi nous devons croire, plus fermement que nulle autre chose terrestre, les points et les articles qui nous sont témoignés et enseignés de la bouche du Tout-Puissant, par tous les Saints de l'Ancien et du Nouveau Testament.

Relativement au besoin de croire ce que l'on ne voit pas, le roi Louis [1] (que Dieu absolve) me répéta une haute parole que

[1] Voici une des premières preuves que cet ouvrage est de Joinville. Il fait intervenir ainsi souvent le roi Louis dans ses récits, et il cite des conversations

le comte de Montfort, celui qui fut père de madame de Nesle, avoit dite aux Briois [1] : ceux du pays accoururent à lui, et lui dirent qu'il allât voir le corps de Notre Seigneur qui étoit venu en chair et en sang : et il leur dit : « Allez le voir, vous qui ne le croyez, car, en droit de moi, je le crois bien dessous le pain et dessous le vin, comme sainte Église me l'enseigne. » Et ils lui demandèrent ce qu'il y perdroit s'il le venoit voir, et il leur dit que s'il le voyoit face à face et alors le croyoit, il n'en auroit pas de guerredon [2]; et il dit que s'il croyoit ce que Dieu et les Saints lui enseignoient, il attendoit plus grand guerredon et plus grande couronne au ciel, que de toutes autres bonnes œuvres qu'il pouvoit faire en cette mortelle vie.

de ce prince. Le fait dont il est question est rapporté, mais avec moins d'étendue, au commencement de l'Histoire de saint Louis, par Joinville. *Voyez Collection Petitot*, 1819, page 181. Je joindrai ici un fragment original relatif au même sujet; c'est celui qu'on trouve dans le manuscrit français n° 2016 (supplément français), et dont j'ai déjà parlé :

« Le saint roy me conta que pluseurs gent des Aubijeois vindrent au conte de Montfort qui lors gardoit la terre des Aubijois pour le roy, et li distrent que il venist veoir le cors Notre Seigneur qui estoit devenu en sanc et en char entre les mains au prestre, et leur dist: « Allez le veoir, vous qui ne le creez. Car je le crois fermement aussi comme sainte Esglise nous raconte le sacrement de l'autel; et savez-vous que je y gaignerai, fist le conte, de ce que je le croy en cette mortel vie, aussi comme sainte Esglise le nous enseigne; je en aurai une corone es ciez plus que les angres qui le veoient face a face: par quoi il convient que il le croient. » *F*° 26.

[1] Albigeois. *Briois* est peut-être là pour *Bijois*.

[2] Récompense.

Or croyons donc que deux choses sont convenables pour nous sauver : c'est à savoir : faire bonnes œuvres et fermement croire.

Pour faire bonnes œuvres, le roi Louis m'apprit que je ne devois faire ni dire chose, que je ne l'osasse bien faire et dire si tout le monde le savoit, et il me dit que cela suffisoit à l'honneur du corps et au salut de l'âme [1].

« Il faut croire fermement, me dit le roi Louis, car l'ennemi s'efforce, autant qu'il peut, de nous éloigner de ferme croyance ; » et il m'enseigna (le roi) que quand l'ennemi m'enverroit quelque tentation sur le sacrement de l'autel ou sur quelqu'autre point de la foi, je devois dire : « Ennemi ne te vaut, parce que jamais à l'aide de Dieu tu ne m'éloigneras de la foi chrétienne, quand même tu me ferois tous les membres trancher [2]. » Et le roi me dit que c'étoit là la ferme croyance, la-

[1] Voici un passage à peu près semblable qu'on lit dans le manuscrit précité de la vie de saint Louis (Bibliothèque du roi, n° 2016, supplément français): « Le roi Loys me demanda si je voulois estre honorez en ce siècle et avoir paradis à la mort, et je li dis : « Oyl ; » et il me dist : « Donques vous gardez que vous ne faites ne ne dites à vostre escient nulle riens que se tout le monde le savoit que vous ne peussiez congnoistre je ai ce fait, je ai ce dit. » *F° 11, R°.*

[2] « Ennemi, ne te vaut ; » ces mots sont plus expressifs que ceux-ci : « Va-t'en, ennemi de natûre humaine. » *V. Petitot, p.* 178. On lit le même passage dans le manuscrit 2016. Là, ce passage est ainsi conçu : « Et disoit que l'ennemi est si soutilz, que quand les gens se meurent, il se travaille tant comme il peut que il les puisse faire morir en aucune doutance des poins de la foy ; car il voit que les bonnes œuvres que lomme a faites ne li peut tollir, et veoit que il l'a perdu se il meurt en vray foy ; et pour ce se doit

quelle croyance Dieu a de son nom honorée, car de Christ, nous sommes appelés chrétiens ; laquelle Dieu a fait prophétiser et témoigner aux créans et aux mécréans (et oncques aucune loi ne fut ainsi), comme il dit en un livre : « Aux Saints, aux sages, aux rois, Dieu fit porter son témoignage, et à gens de diverses lois, comme nul n'en peut douter [1]. »

Vous qui regardez ce présent livre, trouverez le *Credo* en lettres vermeilles, et les prophéties par œuvres et par paroles en lettres noires.

Frère Henri le Tyois [2] qui moult fut grand clerc, dit que nul ne pourroit être sauvé s'il ne savoit son *Credo* [3]; et moi pour engager les gens à croire ce de quoi ils ne se pouvoient contenter,

garder, et en tel manière deffendre de cest agait que en die à l'enemi quand il envoie telle temptacion : « Va t'en, doit on dire à l'enemi, tu ne me tempteras ja a ce que je ne croie fermement tous les articles de la foy : mes se tu me fesoies tous les membres tranchier, si veil je vivre et morir en cesti points, et qui ainsi le fait, il vaint l'enemi de son baston et de ses espées dont l'enemi le vouloit occire. » *F*° 22, *v*°.

[1] M. Paris est convaincu que Joinville rappelle ici quatre vers d'un poëme contemporain, et qu'il les aurait cités plus correctement de la manière suivante :

As Sains, as sages, as rois
Fist son tesmoing Diex porter;
As gens de diverses lois
Si que nus n'en peut doubter.

[2] *Tyois* ou l'Allemand ; en italien, *Tedesco ;* en bas latin, *Theotiscus.*

[3] Le mot *Credo* est textuellement rapporté *Histoire de saint Louis, Petitot,* page 178.

je fis d'abord faire cette œuvre en *Acre* [1] après que les frères du roi en furent partis, et avant que le roi allât fortifier la ville de Césarée, en Palestine; et les premières lettres disent :

Je crois en Dieu, le Père tout-puissant, le créateur du ciel et de la terre.

Vous pouvez voir sa grande puissance en la création du monde que vous voyez cy après peinte; car il n'est nul qui pût faire la plus petite de toutes ces créatures : créateur, c'est celui qui fait de rien quelque chose [2], il n'est nul qui le puisse faire, excepté celui seulement qui fit le ciel et la terre, le soleil et la lune, et tout ce qu'il y a et haut et bas. Nous pouvons voir sa grande puissance par les anges qui sont peints cy après, qu'il précipita du ciel en enfer, et qu'il fit, de si beaux et de si glorieux qu'ils étaient, si laids et si hideux.

Il n'y a aucune prophétie sur cette première page, parce qu'elle traite du commencement du monde que fit celui qui est commencement, et durera sans fin.

Et en Jésus-Christ, son Fils, Notre-Seigneur.

En la seconde page du *Credo* cy après, sont les prophéties

[1] Voyez la cité d'Acre, moult enforciée de grans murailles et grosses tours. *Hist. de saint Louis, ibid.*, page 372.

[2] Ici, comme dans tous les manuscrits, les *rubriques* ont été placées après le texte de la copie. Si le même scribe avait fait le texte et les rubriques il aurait mis à la rubrique de ce paragraphe, au lieu de *creator*, le *creerre* dou ciel et de la terre ; *creerre*, pour créateur, est une expression ancienne très-élégante.

de l'avénement du Fils de Dieu; c'est à savoir que trois anges vinrent loger chez Abraham: au milieu d'eux, Abraham connut par la volonté de Dieu, le Fils de Dieu; et comme il sut que c'étoit lui qui le devoit racheter des peines de l'enfer, il l'adora.

Moïse le vit et le connut aussi au buisson qui sembloit ardent, et qui n'*ardoit* pas; et en cela fut signifiée la virginité du corps de la benoite Vierge Marie, là où il descendit pour nous sauver : et ces deux sont les prophéties de l'œuvre et de la toison, aussi là où la rosée du ciel descendoit, de merveilleuse manière, par la volonté de Dieu.

Qui est conçu du Saint-Esprit.

La prophétie de la parole est d'Isaïe le prophète que vous voyez peint cy après, et qui prophétisa que la Vierge concevroit.

Né de la Vierge Marie.

La prophétie de Daniel le prophète sur la nativité, qui est peinte cy dessus, dit aux Juifs que quand le Saint des Saints viendroit, leur onction *faudroit;* et ce fut vérité, car quand Dieu vint en terre, ils n'avoient ni roi, ni évêques enoints, et n'avoient pour roi que l'empereur de Rome qui étoit payen et non pas de leur loi ni de leur croyance; ils n'avoient nul évêque enoint, et ceux qui vouloient posséder les évêchés, les achetoient par année.

Qui souffrit sous Ponce-Pilate.

Et que souffrit-il, le beau sire! il souffrit d'être vendu, battu, frappé de verges; on lui fit porter sa croix; et de combien de viletés et de vilenies on l'accabla, avant qu'il fût crucifié! Toutes il les endura débonnairement pour l'amour de nous et pour nous délivrer des mains de l'ennemi.

La prophétie de l'œuvre de ce fait fut de Joseph, fils de Jacob. Vous *orrez* cy après comment Judas, son frère, le vendit pour trente pièces d'argent, autant qu'en reçut Judas le traître, pour vendre Jésus-Christ.

Par beaucoup de choses, Joseph signifie Jésus-Christ; exactement la robe de Joseph signifie la chair de Jésus-Christ. Son père qui le chérissoit lui avoit fait cette robe d'une seule pièce, comme on fait les gants de laine. Par cette robe est signifiée la chair de Jésus-Christ qui vint seulement de la Vierge, mais nos chairs sont d'homme et de femme, c'est-à-dire de deux pièces.

Les frères de Joseph, quand ils l'eurent vendu, découpèrent sa robe, l'ensanglantèrent, la portèrent à leur père, et lui firent entendre que de cruelles bêtes l'avoient dévoré.

La robe de Joseph est la benoite chair de Jésus-Christ qui fut découpée, quand on le battit, sur la demande des félons Juifs qui devoient être ses frères, et ces très-cruelles bêtes dévorèrent Jésus-Christ; ce fut par la jalousie que les félons concevoient de lui. Ainsi vous pouvez voir que

l'histoire de Joseph qui est ici peinte, est la prophétie de l'œuvre.

La prophétie de la parole est ce que dit le roi David, et qui est peint cy après : « Les félons forgeront sur mon dos, et me démontreront leur félonie. »

Et fut crucifié et mort.

La prophétie de l'œuvre relativement à la croix est d'Isaac, que vous voyez peint cy après, et qui fut obéissant à son père jusqu'à la mort. A la mort fut livré Notre-Seigneur Jésus-Christ par les félons Juifs, et à une aussi honteuse mort que celle de la croix, où ils pendoient alors les larrons. Aussi comme on met à présent les larrons aux fourches, ils le firent pendre sur la croix entre deux larrons, pour faire entendre au peuple que, par son méfait, Jésus-Christ avoit mérité la mort.

Jérémie dit : « O vous qui passez par la voie! regardez s'il est douleur qui se compare à la mienne! » On ne compare donc nulle douleur à celle de Jésus-Christ, et ce fut lui qui eut le plus à souffrir dans ce monde, et ce qui accroissoit sa douleur, c'est qu'il étoit tout-puissant et pouvoit la diminuer; et pourtant il la supportoit patiemment.

La prophétie de l'œuvre fut signifiée en Égypte par le sang de l'agneau; on en marquoit les entrées des maisons et le front des gens avec une lettre que les Juifs appellent *thau*, qui ressemble à la croix; et les Juifs faisoient cela parce

que les Anges du Seigneur tuoient les aînés des maisons de ceux qui n'étoient pas marqués de ce seing. Cela signifie que tous ceux qui ne sont pas signés du signe de la croix et du sang de Jésus-Christ seront damnés. Telle est la prophétie de l'œuvre.

La prophétie de la parole est que Dieu dit, au Psautier, que le Fils de Dieu seroit semblant à un oiseau que l'on appelle Pélican, qui se tue, et perce ses côtes pour ranimer ses poussins.

La reine de Saba vint voir le roi Salomon, et connut le fût de la croix qui étoit en Jérusalem, et le dit à Salomon en prophétisant; et cependant la reine n'étoit pas du peuple d'Israël qui croyoit en Notre-Seigneur.

Caïphe, qui étoit alors souverain *évêque*, quand Dieu fut crucifié, prophétisa qu'il convenoit qu'un homme mourût pour sauver le peuple; et cependant Caïphe étoit un des souverains ennemis de Jésus-Christ, et Jésus-Christ lui fit dire la vérité.

Habacuc le prophète qui est peint cy après, prophétisa mille ans auparavant, et dit aussi, comme s'il eût vu Jésus-Christ mourir et crier en la croix : « Sire, fait-il, j'entendis ta « voix, et je m'épouvantai, et je m'*ébahis* [1]. » Ceux qui ont entendement s'en doivent épouvanter et *ébahir,* quand les créatures qui n'ont point entendement en furent *ébahies.* Car le

[1] *Audivi, et conturbatus est venter meus; à voce contremuerunt labia mea.* Habacuc, cap. III, v. 16.

soleil en perdit sa clarté, et l'on ne vit goutte précisément à l'heure de None, par tout le monde: la courtine du Temple se déchira, les roches des montagnes se fendirent, la terre s'entr'ouvrit [1], et jeta dehors les morts qui furent vus en Jérusalem.

Alors il y avoit en Jérusalem un riche homme qui avoit cent chevaliers sous ses ordres; il étoit appelé centurion. Il prophétisa quand il vit ces merveilles, et dit: « Vraiment celui-là étoit le vrai Fils de Dieu. »

Et fut enseveli.

La prophétie de l'œuvre de ce qu'il fut mis au sépulcre, est de Jonas que vous voyez ici peint, et qui fut mis au ventre de la baleine. Car autant de temps que Jonas fut au ventre de la baleine, autant de temps le Fils de Dieu fut au sépulcre.

La prophétie de la parole, Dieu la dit lui-même aux Juifs qui le requéroient de leur faire quelque signe. Et il leur dit qu'il ne leur feroit aucun signe que de Jonas le prophète, et, leur dit-il, autant de temps que Jonas fut au ventre de la baleine, autant de temps lui, Jésus, seroit au sépulcre; et entendez sûrement que ce ne fut pas la divinité qui mourut en la croix, mais l'humanité qu'il prit en la Vierge, pour délivrer notre humanité des peines de l'enfer.

[1] Joinville a oublié ici cette belle image d'Habacuc : *Dedit abyssus vocem suam.* Hab. cap. III, v. 10.

Les paroles sur l'enfer brisé, Dieu, longtemps avant qu'il vînt en terre, les dit à Job : « Job , dit Dieu, sauras-tu prendre le diable à l'hameçon, si comme je ferai?» Vous savez que quand le pêcheur veut prendre le poisson à l'hameçon, il couvre le fer des appâts; le poisson croit manger les appâts, le fer le prend. Or, voyons que pour prendre le diable aussi comme à l'hameçon, Dieu couvrit sa divinité de notre humanité, et comme le diable *cuida* que c'étoit un homme, il pourchassa sa mort pour remplir l'enfer; et maintenant la divinité le prit (le diable) et elle descendit en enfer.

Il descendit en enfer.

La prophétie des portes d'enfer que Dieu brisa, et d'où il tira ses amis qui y étoient, vous la pouvez entendre comme prophétie de l'œuvre, par Samson le fort, qui ouvrit par force la bouche du lion, et en tira des rayons de miel. Par ces rayons qui sont choses douces et profitables, seroient signifiés les Saints et les *prodomes* que Dieu tira d'enfer, lesquels avoient mené en leur temps vies douces et profitables.

Pour ce, prophétisa Osée le prophète, qui dit: « O Mort! je serai ta mort; et toi, Enfer, je mordrai en toi [1].» Car, ainsi que celui qui mord en la pomme, en emporte une partie et laisse l'autre, ainsi Dieu emporta d'enfer les bons et laissa les méchants.

[1] *Ero mors tua, o Mors; morsus tuus ero, Inferne.* Os. cap. XIII, v. 14.

Et au troisième jour ressuscita de mort.

Au troisième jour, vraiment, notre sire ressuscita de mort à vie, pour tenir à ses apôtres et à ses disciples, sa promesse de la résurrection que nous devons croire fermement.

La prophétie par œuvre de la résurrection de Notre-Seigneur, vous la pouvez voir par le lion qui ressuscite son lioncel, au troisième jour. A sa résurrection, un *prodome* doit prendre exemple, car le troisième jour que l'on tombe en péché, on s'en doit ressusciter le plus tôt qu'on peut. Il est *moult* fou celui qui, en péché, s'endort; et pour ce, les Saints disent que ce n'est pas merveille que *prodome* faille, mais que c'est merveille, quand il ne se relève pas bientôt de l'ordure où il *gît*. Que le péché soit ordure, ainsi le témoigne le payen qui dit que si le péché étoit aumône, il ne le feroit pas, car il est trop vile chose.

La prophétie de la parole fut révélée par David qui, en la personne du Fils de Dieu, dit : « Ma chair refleurira par ta volonté. »

De sa résurrection je vous dirai ce que j'en ouïs à la prison, le dimanche après que nous fûmes pris, et qu'on eut mis dans un pavillon les riches hommes et les chevaliers portant bannières également [1].

[1] L'amiral nous mena, le jeune fils et moi, dedans le pavillon où estoient les barons de France, et plus de dix mille personnes avecques eulx. *Petitot*, p. 287.

Nous *ouïmes* un grand cri de gens; nous demandâmes ce que c'étoit, et on nous dit que c'étoient nos gens que l'on mettoit en un grand parc clos de murs de terre. Ceux qui ne vouloient pas renier, on les *ocioit;* ceux qui renioient, on les laissoit dans cette grande peur de mort où nous étions. Alors vinrent à nous jusques à treize ou quatorze du conseil du soudan, très-richement *appareillés* de draps d'or et de soie, et ils nous firent demander, de par le soudan, par un frère de l'hôpital qui savoit le *sarazinois,* si nous voulions être délivrés, et nous dîmes que *oyl* (oui), et cela pouvoient-ils bien savoir [1]; et ils nous demandèrent si nous donnerions quelques-uns des châteaux du Temple ou de l'Hôpital pour notre délivrance, et le bon comte Pierre de Bretagne leur répondit que cela ne pouvoit pas être, parce qu'on faisoit jurer sur les Saints, par les châtelains, quand on les mettoit dans les châteaux, qu'ils ne les rendroient pas pour délivrance de corps d'hommes. Ils nous demandèrent après si nous leur donnerions pour notre délivrance aucun des châteaux que les barons tenoient au royaume de Jérusalem; et le comte de Bretagne dit que *nenni,* parce que les châteaux n'étoient pas du fief du roi de France. Quand ils ouïrent cela, ils nous dirent que puisque nous ne voulions faire ni l'un, ni l'autre, ils s'en iroient, et nous amèneroient ceux qui *joueroient à*

[1] On remarquera ici ce genre de plaisanterie doux, naturel, et naissant du sujet, cette sorte d'observation rapide, familière à Joinville.

nous des épées; et le comte de Bretagne leur dit que facile chose étoit de occire celui qu'on tient en sa prison.

Quand ils s'en furent allés, une grande foison de jeunes gens sarasins entrèrent au clos où on nous tenoit pris.

Ils avoient les épées à la main. Je *cuidai* vraiment qu'ils venoient nous *occire*, mais ils n'en faisoient rien; au contraire, Dieu nous envoya entr'eux notre confort; car ils amenèrent un petit homme aussi vieil par semblant, comme homme puisse l'être, et le tenoient par semblant, ces jeunes gens, pour fou; et ils dirent au comte de Bretagne qu'il le fît entendre, parce que c'étoit un des plus *prodomes* de leur loi. Alors le vieux petit homme s'appuya sur sa béquille (il avoit la barbe et les tresses chenues), et il dit au comte qu'il avoit entendu que les chrétiens croyoient en un Dieu qui avoit été pris pour eux, battu pour eux, mort pour eux, et au troisième jour étoit ressuscité: et tout cela le comte le lui octroya. Et alors redit le vieux homme: « Que donc vous ne devez pas vous plaindre si vous avez été pris pour lui, battus pour lui, navrés pour lui, car ainsi il avoit été pour vous: vous n'avez pas encore souffert la mort pour lui comme il l'a fait pour vous. » Et après, il nous dit « que si notre Dieu avoit eu pouvoir de se ressusciter, et donc il auroit bien pouvoir de nous délivrer quand il lui plairoit. » Et vraiment je crois encore que Dieu nous l'envoya, car peu de temps après qu'il s'en fut allé, le conseil du soudan revint, et nous dit que nous envoyassions quatre de nous, parler au roi, lequel par la grâce que Dieu lui avoit

donnée, avoit su pourchasser notre délivrance à tous; et sachez que c'étoit vrai; car aussi sagement le roi l'avoit pourchassée par la grâce de Dieu, que s'il avoit eu avec lui tout le conseil de la chrétienté [1].

Il monta aux cieux.

La prophétie de l'œuvre est le ravissement d'Élie que vous

[1] Le manuscrit n° 2016 rapporte ce fait en ces termes, f° 170:

« En fist lever l'un des plus riches homes qui la feust, et nous mena en un autre paveillon. Moult de chevaliers et d'autres gens tenoient les Sarrasins pris, en une court qui estoit close de mur de terre. De ce clos ou il les avoient mis les faisoient traire l'un après l'autre et leur demandoient : te weulz-tu renoier. Ceulz qui ne se vouloient renoier, on les fesoit metre d'une part et coper les testes. Et ceulz qui se renoioient, d'autre part. En ce point nous envoya le soudanc son conseil pour parler a nous. Et demanderent a cui il diroient ce que le soudanc nous mandoit. Et nous leur deismes que il le deissent au bon conte Perron de Bretaigne. Il avoit gens illec et qui savoient le sarrazinois et le francois, que l'on appele Drugemens, qui *enromancoient* le sarrazinois au conte Perron. Et furent les paroles teles: Sire, le soudanc nous envoie à vous pour savoir se vous vourriés estre delivrés. Le conte respondi: Oyl.—Et que vous donriés au soudanc pour vostre delivrance?—Ce que nous pourrions faire et soufrir par reson, fist le conte. Et donriés-vous, firent-il, pour vostre delivrance, nulz des chastiaus aus barons d'outremer? Le conte respondi que il n'i avoit pooir. Car en les tenoit de l'empereor d'Alemaingne qui lors vivoit. Il demandèrent se nous renderions nulz des chastiaus du Temple ou de l'Ospital pour nostre delivrance? Et le conte respondi que ce ne pooit estre. Que quant l'en i metoit les chastelains en leur fesoit jurer sur sains que pour delivrance de cors de homme il ne renderoient nulz des chastiaus. Et il nous respondirent que il leur sem-

voyez cy dessus peint, et qui monta aux cieux par la volonté de Notre-Seigneur, et demeurera jusqu'à la venue de l'antechrist, et alors notre sire l'enverra pour conforter le peuple, pour qu'ils ne croient ni en l'antechrist, ni en ses œuvres.

La prophétie de la parole est ce que Dieu même dit à ses apôtres, quand il leur dit : « Je monterai vers mon Père et le vôtre, et celui des anges ; » qui dessus sont peints ; et il leur dit aussi quand il montoit, qu'il reviendroit au jour du jugement.

La prophétie de l'œuvre de cette journée, que notre humanité fut assise à la dextre de Dieu le Père, fut la robe de Joseph que vous voyez cy peinte. La robe de Joseph présentée

bloit que nous n'avions talent d'estre delivrez, et que il s'en iroient, et nous envoieroient ceulz qui joueroient à nous des espées aussi comme il avoient fait aus autres, et s'en alerent.

« Maintenant que il s'en furent alez, se feri en nostre paveillon un grant tourbe de gent, de joenes Sarrazins, les espées çaintes, et amenoient avec eulz un home de grant vieillesce tout chanu. Lequel nous fist demander se c'estoit voir que nous creions en un Dieu qui avoit esté pris pour nous, navré et mort pour nous et au tiers jour ressuscité. Et nous respondimes : Oyl. Et lors nous dit que nous ne devions pas desconforter, se nous avions soufertes ces persecucions pour li. Car encore, dit-il, n'estes vous pas mort pour li, ainsi comme il fu mort pour vous. Et se il ot pooir de li ressusciter, soiés certein que il vous delivrera quant li plera. Lors s'en ala et touz les autres joenes gens après li. Dont je fu moult lie. Car je cuidoie certeinnement que il nous feussent venu les testes trancher. Et ne taya gueres après quant les gens le soudanc vindrent, qui nous distrent que le roy avoit pourchacié nostre delivrance.

à Jacob, son père, dépecée et ensanglantée; et aussi fut la chair de Jésus-Christ à Dieu le Père; et que fit Jacob, il déchira sa robe! et en icelle mémoire, nous pouvons dire que Dieu le Père se déchira la sienne. Par la robe de Notre-Seigneur, nous pouvons entendre la loi des Juifs; car aussi comme la robe de Jacob étoit plus près de lui que nul de ses autres vêtements, ainsi la loi des Juifs étoit alors plus près de Notre-Seigneur que nulle des autres lois qui existoient alors. Et après que les Juifs eurent crucifié son Fils, il les déchira de lui. En la manière que les hommes bien courroucés déchirent leur robe à deux mains, et en jettent une pièce çà, et l'autre là; par *mautalent,* notre sire déchira les Juifs *d'entour de lui,* il en a jeté les pièces de par le monde, une partie çà, et l'autre là; pour moult d'autres péchés qui furent en la vieille loi, les Juifs furent mis en captivité, et alors notre sire donnoit terme de leur délivrance de cent ans au delà. Or il y a de ça mille deux cent *quatre-vingt-sept ans* (or a jà mil cc IIII[xx] et sept) qu'ils sont en captivité en diverses régions, sans nul terme certain de leur délivrance, et comme il n'y a de leur délivrance ni terme, ni mesure, par cela il appert bien qu'ils ont péché outre mesure [1].

[1] Voici une date positive; nous avons fait remarquer dans l'avant-propos, ce qu'il y avait à observer relativement à cette précieuse date. Ainsi ces réflexions ont été écrites il y a 550 ans, avec l'orthographe de l'époque.

En examinant attentivement les faits hautement reconnus par l'histoire, on

Et sied à la droite du Père tout-puissant.

La prophétie de la parole que dit David : « Mon sire dit à mon seigneur : Sieds à ma droite jusqu'à ce que je mette tes ennemis sous ton pied. »

Or nous voyons que si nous connoissions bien comment nous sommes dessous le pied de Jésus-Christ, et quel est le grand pouvoir qu'il a sur nous, nous ne ferions jamais mal : mais les affaires de ce monde ne nous le laissent pas si bien connoître comme besoin seroit à nous. Au jour où il viendra du ciel pour juger les vivants et les morts, alors nous connoîtrons sa grande puissance clairement et apertement, car il n'y aura ni Saint ni Sainte qui ne tremble à sa venue.

Job avoit bien au cœur cette venue et cette journée, car bien qu'il fût le plus grand ami que Dieu eût de son temps sur la terre, cependant il redoutoit tant cette journée, qu'il dit à Dieu : « Sire, où me cacherai-je au jour du jugement, que je ne voie luire ta face ? »

Et viendra au jour du jugement juger les morts et les vivants.

La prophétie de l'œuvre est le jugement que vous voyez cy après peint, que Salomon fit des deux femmes qui vous signifient la vieille loi et la nouvelle. Un droit jugement est noble

peut se convaincre que beaucoup de faits ne sont pas fondés sur une autorité plus authentique.

chose, et honorable et profitable; car Salomon dit que justice et droit jugement plaisent plus à Notre Seigneur qu'une offrande ou autre don: et pour cela je vous en toucherai *un petit*, pour enseigner ceux à qui justice appartient, et nous disons que l'épée qui tranche de deux parts signifie la droite justice. Ce que l'épée tranche aussi bien devers celui qui la tient comme devers les autres, nous donne à entendre que nous devons faire droite justice, aussi bien de nous comme d'autrui, et aussi de nos amis comme de nos ennemis; et sachez, princes, que si ainsi vous faites, vous serez aimés et redoutés du peuple, comme la Bible dit que Salomon fut loué et redouté du peuple, à cause du droit jugement qu'il fit aux deux femmes.

Je crois au Saint-Esprit, et aussi crois en sainte Église.

Au Saint-Esprit nous devons croire, car par lui nous viennent tous les biens, c'est-à-dire la grâce du Tout-Puissant.

La prophétie de l'œuvre sur le jour de Pentecôte est d'Élie le prophète, à qui Dieu envoya le feu du ciel qui se répandoit sur les sacrifices; ce fut *signifiance* que Dieu enverroit le Saint-Esprit à ses apôtres, en semblant de feu, le jour de la Pentecôte.

La prophétie de la parole est de Joël, qui dit comme celui qui parloit pour Dieu le Père, et dit : « Je répandrai mon esprit sur mes serviteurs. »

Et au pardon des péchés qui nous est fait par les sacrements de sainte Église.

Nous devons croire la sainte Église de Rome; nous devons croire aux commandements que les apôtres et les prélats de sainte Église nous adressent, et accomplir les pénitences qu'ils nous enjoignent.

Nous devons croire aux communs sacrements de sainte Église qui, cy après, sont peints; c'est à savoir au baptême, au sacrement de l'autel, au mariage, au pardon des péchés, et aux autres saints sacrements que sainte Église nous commande de croire; et aussi comme je vous ai dit devant, si fermement nous y devons croire que rien de terrestre ni d'avantageux ne puisse nous en dégager, ni abondance, ni pestilence.

Notre sire nous a donné les sacrements dessus dits, par lesquels nous serons rois couronnés au royaume du ciel, ce qui jamais ne nous *faudra;* et de cela, David dit et prophétisa comme s'il eût été de la loi chrétienne, et il dit : « Dieu, sire, que te rendrai-je pour tous les biens que tu m'as faits? »

La prophétie de l'œuvre sur les nouvelles grâces est de Jacob, à qui on amena ses deux fils, pour qu'il leur donnât sa bénédiction. On plaça l'aîné devers la main droite de Jacob, et le puîné devers la gauche : le prodome croisa ses bras, et mit sa main droite sur le puîné, et la gauche sur l'aîné, et ce fut signifiance et prophétie que Dieu ôteroit sa bénédiction de la loi des Juifs qui fut faite avant la nôtre,

et mettroit sa bénédiction sur notre loi chrétienne; et cela appert tout clair, car ils n'ont ni rois ni évêques enoints, et nous les avons.

Et aussi je crois la résurrection de la chair.

En la résurrection de la chair nous devons croire fermement, car tous ceux-là qui n'y croient sont *fors* (hors) de la foi. Si les morts ne ressuscitoient, Dieu ne seroit pas en cet endroit *droicturier* [1]. Et cela vous le pouvez voir tout clair par les Saints et les Saintes qui furent, dont les corps souffrirent tant de tourments pour l'amour de Notre-Seigneur, que si Dieu ne rendoit le *guerredon* aux corps qui ont souffert ces tourments, ces corps auront fait *mauvais service* [2]. Actuellement revoyons d'autre part le contraire ; c'est-à-dire du corps des pécheurs que Dieu a soufferts tout *à leur aise* en ce monde. Que de prospérités Dieu leur avoit prêtées! et ils ont *guerroyé* contre Notre-Seigneur. Là, la balance de Notre-Seigneur ne seroit pas droite, si les corps de ces pécheurs ne ressuscitoient pas pour attendre le jugement, et la justice que Dieu leur a *appareillée* en enfer; mais comme il le témoigne de sa bouche,

[1] Voici une nouvelle preuve que Joinville a composé ce *Credo*. Le chevalier *prodome* qui est bon catholique romain, mais qui n'est pas prêtre, introduit des expressions un peu familières. Cette expression, d'ailleurs, que nous devrions garder, est charmante et pleine de grâce.

[2] Bon et excellent sénéchal! il prend ses images dans la langue militaire, et il va continuer ainsi quelque temps.

Dieu punira leurs méchancetés sur leurs âmes et sur leurs corps dans l'autre siècle, parce que Dieu ne fit aucune vengeance d'eux en ce siècle. C'est donc un bonheur que la résurrection des morts qui mourront dans les œuvres de Dieu, comme dit saint Jean en l'Apocalypse, car leurs joies et leurs *bienheuretés* leur doubleront en corps et en âmes, et aux mauvais, dessus dits, redoubleront les peines et les *malheuretés* en corps et en âmes.

Et à ceux-ci prophétise Sophonias que vous voyez peint cy après : il dit que cette journée sera pour eux dure et de misère et de pleurs, et encore de captivité à ceux qui iront en enfer[1].

Et dit saint Augustin, que vous voyez peint cy après : « Que vaut à l'homme, s'il conquiert le monde à tort, que maintenant il lui faudra conquérir enfer et la mort qui toujours lui durera ? »

Et en la vie perdurable. Amen.

Nous devons croire fermement que les Saints et les Saintes qui sont trépassés, et les *prodomes* et les *prodefames* qui vivent actuellement, auront vie et joie perdurable ès cieux, là sus amont, et seront à la table de Notre-Seigneur, laquelle joie vous verrez peinte cy après *un petit*, selon que l'Apocalypse le devise.

[1] Joinville a traduit ici énergiquement, mais en l'abrégeant, ce passage si admirable du chap. Ier, v. 15, de la prophétie de Sophonias : *Dies iræ, dies illa, dies tribulationis et angustiæ, dies calamitatis et miseriæ, dies tenebrarum et caliginis, dies nubilæ et turbinis.*

Vous pouvez voir la prophétie de l'œuvre par les cinq sages, et les cinq folles que vous voyez cy devant peintes, qui signifient les cinq sens de l'homme. Par les cinq sens du *preudome,* nous entendons les cinq sages vierges, par lesquelles les Saints et les preudomes sont signifiés, parce qu'ils gardent leurs cinq sens et leurs vies nettement; et parce qu'ils les gardent nettement en ce siècle, leur lumière n'est pas éteinte par péché; et parce qu'ils verront toujours leurs lampes allumées, ce qui nous peut faire entendre nette vie, la porte du paradis leur sera ouverte, et ils entreront aux noces du Fils de Dieu, ce qui nous est signifié par l'agneau : et alors seront les noces pleines, et seront closes les portes du paradis, où jamais nul n'entrera. Au contraire Dieu dira à tous les autres, aussi comme les époux disent aux vierges folles, parce qu'elles avoient leurs lumières éteintes, il leur dira, quand elles *hucheront* à la porte : «Je ne vous connois.» «Je ne vous connois,» fera Dieu à tous les mauvais. Hé Dieu, comme ce mot est cruel! car ils ne trouveront hostel où ils se puissent héberger, *fors* qu'en enfer seulement: car tout est *ars* et brûlé, terre et mers, et toute autre créature terrienne, *fors* que les bons et les mauvais. Alors il n'y aura que ces deux manières de gens, les bons qui ne pourront empirer, les mauvais qui jamais n'amenderont. Dieu ne laissera que deux *ostiaux* (hôtels) : l'un sera la douloureuse porte d'enfer, dont Dieu nous garde par sa grâce, et si nous-mêmes nous nous en gardons, nous ferons sagement; l'autre, la porte du paradis; si nous travail-

lons à l'habiter, nous ferons plus sagement, et que Dieu nous l'octroie par la prière de sa douce mère !

Nous trouvons qu'il fut un preudome en la vieille loi qui avoit nom Jacob, à qui Dieu apparut. Du moment que Jacob le vit, il l'embrassa, et tant le tint embrassé, que Dieu lui changea son nom, et lui mit nom Israël ; et la glose de Jacob vaut autant comme *combattant, lutteur*, et signifie que les preudomes, en ce siècle, doivent être combattants ou lutteurs ; tout preudome doit combattre contre l'ennemi et contre les mauvais délits de la chair. Car, *par chevalerie* doit être conquis le royaume des cieux : c'est pourquoi Job dit que la vie du preudome est *chevalerie* sur la terre. Tous preudomes doivent être lutteurs, ils doivent tenir Dieu à deux bras, sans partir de lui, jusqu'à ce qu'il leur ait donné la bénédiction, et changé leur nom, ainsi qu'il fit à Jacob, à qui il mit nom Israël, qui veut dire *celui qui voit Dieu*. A ce mot, nous pouvons entendre que nul n'est sûr d'avoir bénédiction de Dieu, parfaitement, jusqu'en l'autre siècle, là où nous verrons Dieu face à face [1].

Et, pour cela, il faut que nous tenions à deux bras Dieu joint en nous, tant que nous serons en cette mortelle vie, afin que les ennemis ne puissent se mettre entre lui et nous. Les deux bras dont nous devons tenir Dieu embrassé, sont ferme foi et bonnes œuvres. L'une et les autres réunies sont néces-

[1] Joinville dit ici précisément les paroles que le grand Condé prononçait avant de mourir, et que Bossuet rapporte dans l'oraison funèbre de ce prince.

saires, si nous voulons retenir Dieu; car les unes ne valent rien sans l'autre. Cela vous pouvez le voir par les diables qui croient fermement tous les articles de notre foi, et rien ne leur vaut, parce qu'ils ne font aucunes bonnes œuvres : nous pouvons voir le contraire dans les Sarasins et dans les B. . .[1] qui, par le fait, accomplissent de grandes pénitences, et rien ne leur vaut, car il est écrit que ceux qui ne croiront pas, seront damnés.

Or, vous pouvez voir qu'il convient d'avoir ensemble ferme foi et bonnes œuvres; pour nous ôter de l'une ou des autres, les ennemis nous combattent tous les jours, et ils nous attaqueront encore plus qu'ils ne font maintenant, au dernier jour, c'est-à-dire au jour de la mort, dans lequel Dieu et sa mère, et les Saints et les Saintes nous veuillent aider. Au jour dernier, le félon verra qu'il ne peut nous enlever les biens que nous aurons faits, il verra qu'il ne pourra nous faire du mal, parce que tout le pouvoir du corps nous aura failli. Alors il nous assaillira d'autre part, et se travaillera et fera son pouvoir pour nous mettre en quelque tentation contre la foi, ou en autre manière, afin de nous faire mourir en quelque mauvaise volonté dont Dieu nous garde. Et alors seront convenables les livres aux images des points de notre foi, jusqu'au moment de la mort.

[1] L'expression qu'emploie ici Joinville est bannie à jamais de notre langage. Par force, il a fallu la respecter dans le *fac-simile* du manuscrit. Du reste, l'auteur entend par ce mot, qui était alors en usage dans les récits de l'histoire, les *hérétiques*, dont la secte, la plus fameuse de son temps, avait pris son nom des *Bulgares*, chez lesquels elle était née.

Et pour que l'ennemi *n'opère* aucune mauvaise *avision*, devant le malade, faisons lire le livre (*le romant*)[1] qui devise et enseigne les points de notre foi, de manière que par les yeux et par les oreilles, on mette le cœur du malade si plein de la vraie connoissance, que l'ennemi, ni là, ni ailleurs, ne puisse mettre au malade rien du sien, duquel Dieu nous garde à cette journée de la mort, et ailleurs.

Je vous ai devisé au mieux que je sais[2], comment nous devons tenir Dieu embrassé à deux bras, c'est à savoir : en bras de ferme foi, et en bras de bonnes œuvres. Car ils sont en grand péril ceux que l'ennemi peut éloigner de lui. Dieu menace de les *férir* de son glaive, et les menace de les frapper de ses *sagettes* (flèches), dont n'ont rien à craindre les amis qui à lui sont joints, et qui le tiennent embrassé. Or, ne l'abandonnons pas, et nous ferons sagement, et joignons-nous à lui jusqu'à ce qu'il nous ait donné sa bénédiction, et qu'il nous ait changé le nom de Jacob, qui veut dire *lutteur* ou *combattant*, en celui d'Israël qui veut dire *celui qui voit Dieu*. Lequel Dieu nous garde, et nous octroie de le voir face à face à la sauveté des âmes et des corps, et cela puisse-t-il nous octroyer à la prière de sa douce mère, de monseigneur saint Michel, de tous les Saints et de toutes les Saintes. Amen.

[1] C'est à son livre, à son *Credo*, que Joinville fait allusion.

[2] Il y a maintenant une sorte de résumé des principales exhortations contenues dans le *Credo*.